

Nos références : COM032950 du 08/07/2020

Compte client : 05900944

Vos références : CDE DEV0178927 - ORANGE SA

Adresse de livraison

SI CONTACT
 400 rue Pierre Berthier
 ZI LES MILLES
 13797 Aix en Provence Cedex 3
 France

Votre contact : DWI DW Pro interne
 E-mail :
 Tél : 04.42.90.16.04

Adresse de facturation

SI CONTACT
 400 rue Pierre Berthier
 ZI LES MILLES
 13797 Aix en Provence Cedex 3
 France

N° TVA intra. client :

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
<u>BL N° 62921 du 22/07/2020</u>					
INSTALL/POSE INT	PRESTATIONS: ETUDE - PREPARATION - INSTALLATION - CONFIGURATION - POSE MATERIEL - TEST - PRISE EN MAIN RAPIDE UTILISATEUR 1 Jour - 1 tech Intervention pour changement de lampe des salles Prado et Borely Rapport suite à la visite du 30 juin 2020 Salle Prado : Vidéoprojecteur BENQ ClickShare Test OK Système de pilotage AVECO DISTANCE ECRAN VP Environ 7X60 Ecran de projection 4x60 SALLE J4 EB 575WI EPSON Projection sur Tableau blanc Pas de télécommande mais Boitier de commande paddy fonctionne bien tests allumage extinction OK Clickshare OK Appairage des 2 dongle OK Salle Borely 3 vidéoprojecteurs BENQ SOURCE HDMI ET VGA CHANGER LES VP 1 Distributeur HDMI pour les clickshare et un distributeur VGA + audio pour le cable VGA 2 boitiers de Commande Paddy 3 écrans de projection de base d?image de 4x60 cm Distance 6x60 (distance optique écran environ 5x60cm Sonorisation ECLER	1	245,00	245,00	1

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Total HT	245,00 €
1	20,00	245,00	49,00	Total TVA	49,00 €

Conditions de règlement :

Echéance : 30/11/2020

Virement à 45 jours fin de mois

Domiciliation DWPro :
 SOCIETE GENERALE
 BIC : SOGEFRPP
 IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34

Total TTC **294,00 €**

Devise : EUR

Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)